N° 04
Fédération sociétés d'études
www.cgtsystra.com
Février 2018

Le tract

Entretien – Prime et Part variable

Ça va grincer des dents …

Chaque année, au regard de l'atteinte des objectifs liés à votre poste de travail, il est versée une prime de résultats. Depuis l'année précédente, la CGT constate une diminution significative des montants alloués, via des % d'atteintes et des avis hiérarchiques très subjectifs et souvent infondés.

La CGT SYSTRA rappelle :

- ✓ Que les salariés ne sont pas responsables de la stratégie et de la politique de l'entreprise. **Vous n'avez pas à subir les conséquences d'une mauvaise gestion de l'entreprise**.
- ✓ Que certains managers tentent de réduire le % d'atteinte d'objectifs sur des critères subjectifs. Ne vous laissez pas faire, votre responsable doit justifier l'absence d'atteinte des objectifs de façon détaillée et écrite.

Vous devez contester l'évaluation arbitraire en indiquant pour quelles raisons vous n'avez pas pu les atteindre : exemple absence de moyens, de formation, charge de travail excessive, etc…

- ✓ **C'est votre N+1 qui vous évalue et pas une autre personne!**

Vous devez vérifier le montant de votre prime de résultat :

Salaire brut annuel 2017 (rubrique paie 1010) x 12 mois x votre taux d'enjeu.

Pour 72 % des salariés ce taux est de 4,16 %.

D'autres taux sont en vigueur dans l'entreprise :

6,66 %, 10 %, 12 %, 15 %, 20 %, 30 %, **40 % du salaire annuel**.

Au regard de cette situation, et en raison du très faible % d'augmentation individuelle pour 2018 = 1%, ainsi qu'un intéressement 2017 insignifiant environ 600 €, ne vous faites pas berner par votre supérieur concernant le montant de votre prime de résultat et le % d'atteintes de vos résultats.

La CGT adhère pleinement à l'exaspération des salariés et déplore :

- ✓ **Que la direction, n'ait pas joué la carte de la transparence concernant sa politique de distribution des variables et des primes exceptionnelles.**
- ✓ **Que de nombreux salariés de l'entreprise, découvrent le montant de leur prime de résultats et le % d'atteinte, uniquement lors de la réception de leur bulletin de paie, et de surcroît sans explication.**
- ✓ **Que les salariés soient systématiquement pénalisés en raison d'une mauvaise gestion du directoire.**

Si des économies doivent être recherchées et bien la CGT considère que celles-ci doivent être réalisées par une réduction des rémunérations et des primes excessives des responsables de cette situation, à savoir le Directoire.

Quelques conseils pour votre entretien

- ✓ Lors de votre entretien, il est impératif que vous demandiez une augmentation.
- ✓ Si votre manager vous annonce que ce sujet ne doit pas être abordé pendant l'entretien d'évaluation, ne vous laissez pas impressionner par cet argument manipulateur, car l'entretien annuel est l'unique moment de l'année où vous pouvez le faire.
- ✓ Pensez à argumenter vos performances professionnelles, présentez vos compétences et la plus value que vous apportez à votre poste de travail.
- ✓ Sachez que certains responsables se contentent simplement de distribuer de façon inéquitable l'enveloppe financière qu'ils ont reçu de la DRH, car ils ne disposent pas du courage managérial nécessaire pour réclamer auprès de DRH et du Directoire un montant d'enveloppe supérieur, et ceci malgré l'investissement, les efforts et les bons résultats de leurs équipes.
- ✓ En cas de désaccord avec votre N+1 il est primordial de formuler celui-ci par écrit au sein du formulaire. Si vous ne disposez pas suffisamment d'espace, adresser un mail de contestation à votre responsable hiérarchique, en lui demandant d'annexer votre mail au formulaire d'évaluation.
- ✓ après validation de votre N+1, imprimez et sauvegardez votre formulaire d'évaluation et le mail de contestation.

Redistribution des résultats, vous êtes concernés :

Saviez-vous que la prime de résultats la plus élevée de l'entreprise est 123 fois supérieure à la prime la plus faible de l'entreprise (hors Directoire).

« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu »

Fier de lutter
Fier d'être à la cgt

La CGT est un syndicat qui s'implique et œuvre résolument à l'amélioration des conditions de travail, en conciliant la réussite de l'entreprise avec le bien-être des salariés.